



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, le jeudi 11 avril 2019 à compter de 18 h 30 sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Madame Solange Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Est également présente :

Madame Annie Chapados, directrice intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie et greffière-adjointe

Est absente :

Madame Karen Loko, greffière

2019-04-116

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2019-04-117

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2019-04-118

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
6. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2019-480 modifiant le Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle
7. Présentation et dépôt du projet de Règlement 2019-480 modifiant le Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Romeo Briand

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Aucun

2019-04-119

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 soit approuvé tel que rédigé.

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait la lecture du procès-verbal.

2019-04-120

6. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-480 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-450 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Roméo Briand, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2019-480 modifiant le Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence, de modifier l'article 5.2 du Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle afin d'introduire plus de souplesse dans le choix du système d'évaluation et de pondération des soumissions lors d'appels d'offres publics.

2019-04-121

7. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-480 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-450 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (ci-après la Loi) a été sanctionnée le 16 juin 2017;

ATTENDU QUE cette loi a introduit dans la Loi sur les cités et villes de nouvelles dispositions permettant une plus grande souplesse aux municipalités quant au choix du système de pondération et d'évaluation des soumissions lors d'appels d'offres publics;

ATTENDU QUE le Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018 a été modifié par le Règlement 2018-462 en mai 2018;

ATTENDU QUE le conseil souhaite assouplir de nouveau le Règlement 2017-450 afin d'en permettre une application plus pratique et efficiente;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2019-480 a été donné le 11 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉPOSER le projet de règlement 2019-480 modifiant le Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle.

8. AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune

2019-04-122

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Romeo Briand

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 19h10.

M. Régent Bastien, maire

Mme Annie Chapados, greffière-adjointe